

La commune assignée en justice : le maire répond



André Pallas, maire de Marignac, s'adresse à ses administrés./Photo DDM C.T.

À la demande des administrés de Marignac, le maire André Pallas fait le point sur l'assignation en justice de la commune auprès du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Toulouse. « Cette assignation relève de l'association des anciens de l'usine Pechiney créée après la fermeture de l'usine. » Pour le maire, elle est l'œuvre de Georges Escario (qui n'a jamais travaillé à l'usine) suivi d'une minorité d'anciens syndicalistes et de 4 Marignacais qui ont été jusqu'à verser 15 € chacun pour avoir la satisfaction de voir leur commune condamnée. Et de poursuivre « La commune a acheté légalement à Pechiney ce local, libre de tout occupant et de bail, le 11 mars 2010, pour la somme de 201 000 € devant Me Gély, notaire à Cierp-Gaud. C'est alors que M. Escario avec les syndicalistes et les 4 Marignacais ont décidé de céder le bâtiment au Comité d'Entreprise (CE) de Pierrefitte-Nestalas dans les Hautes-Pyrénées, à 120 km de Marignac. Nos Marignacais sont tellement d'accord qu'ils ont été au TGI soutenir M. Escario dans sa démarche. Ceux-ci sont certainement prêts à financer l'association pour régler les honoraires de leur avocat et les frais de fonctionnement inhérents au bâtiment, si toutefois le tribunal leur donnait raison. »

Le bâtiment est actuellement le siège social de la Communautés des Communes (CC) qui en est propriétaire et a investi 500 000 € pour y installer ses bureaux et 30 salariés. « C'est donc un immeuble d'une valeur vénale de 701 000 € (achat + travaux) payée avec les impôts des Marignacais, qui serait donnée à des gens qui n'ont pas payé d'impôts ? M. Escario et nos 4 Marignacais, le désirent. Le don serait fait au CE de l'usine de Pierrefitte-Nestalas ? Il est donc incompréhensible que ces 4 Marignacais soient d'accord pour s'approprier et céder une partie de notre patrimoine communal à des personnes étrangères à notre village et notre canton. Ce don compromettrait la construction de la future maison de santé (si dure à obtenir), prévue en 2017 et jouxtant le bâtiment. De plus, ce bâtiment est situé au centre des trois CC destiné à devenir le siège administratif de la nouvelle grande CC qui regroupe 17 500 habitants. Nous pensons que les 4 Marignacais auraient mieux fait de se soucier du bien-être de la population vivant à proximité, plutôt que d'agir contre celle-ci. Ils ont préféré s'exposer, certains jusqu'à Paris, d'autres devant le TGI, essayant de se faire une publicité dans la presse et sur les réseaux sociaux. Le TGI doit rendre le jugement le 19 janvier. Bien évidemment avec le conseil municipal et la CC, nous faisons obstacle à cette dilapidation programmée du patrimoine communal. »